

VSD, AUGMENTATION DES SALAIRES ET GREVE !

REDUCTION DES SALAIRES POUR LES CDI ET INTERIMAIRES EN VSD

La direction, le 31 janvier dernier, a annoncé des volumes de production importants pour 2020 et les 2 ans qui suivent ! Pourtant, son discours dans chaque réunion est basé sur « l'incertitude du marché ». **La Cgt** pose donc la question : pourquoi présenter des gros volumes de production, mais sans nouveau véhicule, si elle n'est pas sûre de produire tout ce qu'elle annonce ??

La direction veut réduire le temps de travail des salariés(es) du Vsd, en passant de 27h à 24h. Dans un 1^{er} temps uniquement pour le montage. Son but est « d'adapter la capacité de production du site de Rennes en fonction notamment de la demande commerciale, et ainsi de répondre au besoin d'agilité du site » (p 1 de l'avenant). Ce qu'il faut comprendre c'est qu'elle nous demande encore et toujours d'être à sa disposition 6 jours sur 7 pour les équipes A, B et Nuit (ou nous mettre au chômage si un trou de production arrivait) ! Pour le Vsd, elle décidera comme bon lui semble si les salariés(es) bossent le samedi jusqu'à 20h16, ou jusqu'à 21h16, ou jusqu'à 22h16 voire même jusqu'à 23h16 !

Cette réduction du temps de travail aurait dû être une bonne nouvelle mais la direction refuse de maintenir les salaires ! Elle demande une fois de plus aux salariés(es) de « s'adapter » à la production ! Elle nous impose encore et toujours des efforts alors que nous avons déjà subi 6 ans de blocage des salaires ! Les pertes sur le salaire des Cdi pourront aller jusqu'à 10% !

Pour **La Cgt**, la direction a engrangé des milliards de bénéfices ces dernières années, elle a donc les moyens, de maintenir le salaire des Cdi comme des intérimaires du Vsd ! Les allongements collectifs d'horaire doivent être payés si le salarié le souhaite, ce n'est pas le cas dans cet avenant à cause du Ncs de 2013 et du Nec de 2016 (**La Cgt** n'a signé aucun de ces 2 accords) !

Il faut également savoir que les salariés(es) qui complétaient leur salaire en venant travailler en semaine verront cette possibilité réduite (maximum 3 séances par mois dans la limite d'une par semaine) mais aussi que les salariés qui quitteraient le Vsd, ou la nuit, à leur demande pour revenir en doublage ne toucheront pas l'ACCAC.

La Cgt ne signera pas cet avenant qui n'éliminera pas les samedis/dimanches pour la A, la B et la Nuit, et qui risque de faire perdre pas mal d'argent aux salariés(es) Cdi et intérimaires du Vsd !

NEGOCIATIONS SUR LES SALAIRES

La direction a volontairement cherché à noircir le tableau des finances dans le but de proposer des augmentations générales de salaires ridicules. Hors, Tavares va annoncer le 26 février (lendemain de la 2ème réunion salaire) les supers bénéfices 2019.

Lors du bilan salarial 2019, la direction a avoué que 99 % des Ouvriers OPUEP avaient touché le minimum de 38 € brut et que 86 % des techniciens avaient touché le minimum de 42 € brut. Cet aveu est révélateur du très faible niveau des salaires !

Nous devons discuter entre salariés(es) pour imposer des augmentations générales de salaire pour tous. **La Cgt a mille fois raison de défendre cette revendication car les primes d'intéressement et Gilets Jaunes, si elles mettent du beurre dans les épinards, elles ne comptent pas dans le calcul de la retraite.**

Tous les salariés avec La Cgt doivent se mobiliser car imposer une réelle augmentation du salaire de base est la seule manière d'améliorer nos futures pensions de retraite !

Notre revendication, qui est le fruit d'une large consultation salaire sur le groupe, est de 400 € pour toutes et tous !

REVENDEICATIONS SALARIALES DE LA CGT

- Augmentation générale des salaires de 400 € avec un salaire minimum de 1 800 € brut.
- Un rattrapage salarial global équivalant à l'ensemble de la perte subie des 7 dernières années.
- Egalité de traitement entre les intérimaires et les CDI : tous les intérimaires doivent bénéficier de l'augmentation de salaire quel que soit leur date d'arrivée sur le site PSA.

Concernant les femmes :

- Egalité salariale entre les femmes et les hommes avec un rattrapage pour celles qui n'ont pas eu d'évolution salariale.

Prime Gilets Jaunes :

- Cette prime est le résultat de la mobilisation des gilets jaunes. Tous les salariés CDI, intérimaires et sous-traitants doivent en bénéficier sans aucun critère restrictif.

Prime transport :

- Revalorisation de la prime transport et son indexation sur l'augmentation du prix des carburants.
- Prise en charge à 100 % pour les titres de transport en commun

Restauration :

- Revalorisation de la prime d'équipe et prise en charge à 70 % de l'employeur au frais de restauration.

Levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC pour tous les CDI et les intérimaires :

- Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25 %.
- Abolition du système des compteurs et abandon du principe de modulation.
- Le paiement des heures supplémentaires pour les salariés qui le souhaitent.
- Indemnisation du chômage à 100 %.
- Rétablissement du barème de l'ACCAC d'avant le NCS.
- L'abandon de la mesure de contrat à temps partiel et à salaire partiel pour les équipes de Nuit.
- Le retour de la Prime Evolution Garantie (PEG) pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.
- Rétablissement à la subrogation des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe et le retour d'un service paye permanent sur chaque site.
- Pour les salariés de Douvrin, le versement de l'équivalent de la prime de rentrée qui leur a été volée lors de la convergence des statuts.
- Pour les salariés d'Hordain, le versement d'une augmentation générale de 1% par année de blocage des salaires (2013 à 2016) donc 4 % au total au titre de l'accord de compétitivité de 2012.
- Pour les salariés de **Rennes** un rattrapage pour rembourser les années de blocage de salaire.

Pour les intérimaires :

- Le paiement à 100 % du chômage dès la fin du mois.
- Le passage automatique du coefficient 170 à 180 au bout de 6 mois.

• La prise en compte dès le 1^{er} jour de travail de la qualification et de l'expérience professionnelle.

Pour les salariés de Vesoul : nous réclamons le retour aux 35h et la fin du travail gratuit.

Mutuelle : prise en charge à 100 % par l'employeur.

**ENSEMBLE EN GREVE POUR LE RETRAIT DE LA
REFORME DES RETRAITES ET POUR DE VRAIES
AUGMENTATIONS DE SALAIRE A PSA !**

**20 février : grève intersyndicale : Cgt, Fsu, Fo,
Solidaires, Union pirate, Fse et Solidaires étudiants !
Rdv à 11h esplanade Ch. de Gaulle et défilons ensemble !**